

MENTION SCIENCES SANITAIRES ET SOCIALES

Outre la diversité des formations de 1^{er} cycle, et les spécificités qu'y apporte chaque établissement, des éléments de cadrage national ont été définis avec le concours de l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur pour informer les lycéens et leurs familles.

Éléments de cadrage national

Il est attendu des candidats en licence Mention **Sciences sanitaires et sociales** :

↻ **Savoir mobiliser des compétences en matière d'expression écrite et orale afin de pouvoir argumenter un raisonnement**

Cette mention suppose en effet des qualités dans la compréhension de textes de toute nature et de solides capacités d'expression, à l'écrit comme à l'oral, afin de pouvoir argumenter, construire un raisonnement, synthétiser, produire et traiter des contenus diversifiés.

↻ **Disposer d'un bon niveau dans au moins une langue étrangère (niveau B)**

Cette mention comporte obligatoirement des enseignements de langues vivantes. La maîtrise d'au moins une langue au niveau baccalauréat est donc indispensable.

↻ **Etre intéressé par la démarche scientifique**

Cette mention suppose la capacité à comprendre et produire des raisonnements logiques et argumentés à partir de données et de concepts issus de différentes disciplines.

↻ **Etre intéressé par les questions de santé et les questions sociales**

Cette mention est en effet une formation pluridisciplinaire préparant à des métiers à l'interface entre le sanitaire et le social.

↻ **Pouvoir travailler de façon autonome, organiser son travail et travailler en équipe**

Cet attendu marque l'importance, pour la formation, de la capacité du candidat à travailler de façon autonome, seul ou en petit groupe. La capacité à travailler en équipe est donc importante pour cette mention.